
COMPTE-RENDU

**de la réunion du Conseil de Saint-Louis Agglomération
qui s'est tenue au Centre de Secours Principal des Trois Frontières à
Saint-Louis le 15 février 2017**

L'an deux mille dix-sept, le 15 du mois de février à 18 h 00, les délégués des communes de Saint-Louis, Huningue, Kembs, Blotzheim, Village-Neuf, Bartenheim, Sierentz, Hégenheim, Hésingue, Rosenau, Landser, Hagenthal-Le-Bas, Schlierbach, Leymen, Buschwiller, Attenschwiller, Folgenschbourg, Uffheim, Rantzwiller, Wentzwiller, Helfrantzkirch, Michelbach-le-Bas, Ranspach-Le-Bas, Hagenthal-Le-Haut, Michelbach-Le-Haut, Ranspach-Le-Haut, Koetzingue, Steinbrunn-Le-Haut, Kappelen, Waltenheim, Neuwiller, Wahlbach, Magstatt-Le-Bas, Geispitzen, Zaessingue, Knoeringue, Brinckheim, Stetten, Magstatt-Le-Haut, Liebenschwiller, élus pour former le Conseil de Saint-Louis Agglomération, se sont réunis dans l'amphithéâtre du Centre de Secours Principal de Saint-Louis sur l'invitation qui leur a été faite le 09 février 2017 par Monsieur Alain GIRNY, Président.

Présents

Délégués de Saint-Louis

- M. Jean-Marie ZOELLE, Maire
- Mme Pascale SCHMIDIGER, Adjointe au Maire
- M. Alain GIRNY, Adjoint au Maire
- Mme Elisabeth GRAVA, Adjointe au Maire
- Mme Françoise DINTEN, Adjointe au Maire
- M. Daniel SCHICCA, Adjoint au Maire
- Mme Stéphanie GERTEIS, Adjointe au Maire
- M. Bernard SCHMITTER, Adjoint au Maire
- Mme Jocelyne STRAUMANN-HUMMEL, Adjointe au Maire
- M. Philippe KNIBIELY, Adjoint au Maire
- Mme Sandrine WALTER, Conseillère Municipale
- M. Raymond ECKES, Conseiller Municipal
- Mme Lola SFEIR, Conseillère Municipale
- M. Bernard GEORGE, Conseil Municipal
- Mme Nawal FEGHOUL-FERHATI, Conseillère Municipale
- M. Pascal DURIATTI, Conseiller Municipal,
- Mme Amal HOUDAF, Conseillère Municipale

Délégués de Huningue

- M. Jean-Marc DEICHTMANN, Maire
- Mme Clarisse GUERNE, Adjointe au Maire
- M. Martin WELTE, Adjoint au Maire
- M. Denis ANDOLFATTO, Adjoint au Maire
- M. Patrick STRIBY, Conseiller Municipal

Délégués de Kembs

- M. Gérard KIELWASSER, Maire
- Mme Suzanne RUDLER, Adjointe au Maire
- M. Jean-Paul BANDINELLI, Adjoint au Maire
- Mme Martine MYOTTE, Adjointe au Maire

Délégués de Blotzheim

- M. Jean-Paul MEYER, Maire
- Mme Sandrine SCHMITT-MEYER, Adjointe au Maire
- M. Lucien GASSER, Adjoint au Maire
- M. Philippe PETER, Conseiller Municipal, jusqu'au point 4.3 inclus

Délégués de Village-Neuf

- M. Bernard TRITSCH, Maire
- Mme Isabelle TRENDEL, Adjointe au Maire
- M. Richard ROGOWSKI, Conseiller Municipal

Délégués de Bartenheim

- M. Jacques GINTHER, Maire
- Mme Monique HERRMANN, Conseillère Municipale
- M. Jérôme NOEGLIEN, Conseiller Municipal

Délégués de Sierentz

- Mme Catherine BARTH, Adjointe au Maire
- M. Benoît MARICHAL, Conseiller Municipal

Délégués de Hégenheim

- M. Thomas ZELLER, Maire
- Mme Sabine KIBLER-KRAUSS, Adjointe au Maire
- Mme Séverine WEIDER-NIGLIS, Conseillère Municipale

Délégués de Hésingue

- M. Gaston LATSCHA, Maire
- M. Daniel LANG, Adjoint au Maire

Délégués de Rosenau

- M. Thierry LITZLER, Maire
- Mme Sylviane SPINDLER-LIEGEON, Adjointe au Maire

Délégué de Landser

- M. Daniel ADRIAN, Maire

Délégué de Hagenthal-Le-Bas

M. Gilbert FUCHS, Adjoint au Maire

Déléguée suppléante de Schlierbach

Mme Annie DEVEY, Adjointe au Maire

Délégué de Leymen

M. Patrick OSER, Maire

Déléguée de Buschwiller

Mme Christèle WILLER, Maire

Délégué d'Attenschwiller

M. Denis WIEDERKEHR, Maire

Délégué de Folgenschbourg

M. Max DELMOND, Maire

Délégué de Uffheim

M. Christian MARTINEZ, Maire

Délégué suppléant de Rantzwiller

M. Richard ARMBRUSTER, Adjoint au Maire

Délégué de Wentzwiller

M. Fernand SCHMITT, Maire

Délégué de Helfrantzkirch

M. Yves TSCHAMBER, Maire

Délégué de Michelbach-Le-Bas

M. Henri MATTES, Maire

Déléguée de Ranspach-Le-Bas

Mme Catherine TROENDLE, Maire

Délégué de Hagenthal-Le-Haut

M. Pierre PFENDLER, Maire

Délégué de Michelbach-Le-Haut

M. André WOLGENSINGER, Maire

Déléguée de Ranspach-Le-Haut

Mme Catherine BUBENDORFF, Maire

Délégué de Koetzingue

M. Gérard ARBEIT, Maire

Délégué de Steinbrunn-Le-Haut

M. Vincent STRICH, Maire

Délégué de Kappelen

M. Gérard BURGET, Maire

Délégué suppléant de Waltentheim

M. Aloyse SCHUFFENECKER, Adjoint au Maire

Déléguée suppléante de Neuwiller

Mme Caroline GROELLY, Adjointe au Maire

Délégué de Wahlbach

M. André RUEHER, Maire

Délégué de Magstatt-Le-Bas

M. Lucien BRUNNER, Maire

Délégué de Geispitzen

M. Christian BAUMLIN, Maire

Délégué de Zaessingue

M. Roger ZINNIGER, Maire

Délégué de Knoeringue

M. André UEBERSCHLAG, Maire

Délégué de Brinckheim

M. Philippe GINDER, Maire

Déléguée suppléante de Stetten

Mme Estelle FERNI-LEWALD, Adjointe au Maire

Déléguée de Magstatt-Le-Haut

Mme Florence HEITZ, Maire

Délégué de Liebenswiller

M. Hubert MULLER, Maire

A donné procuration :

Déléguée de Huningue

Mme Christiane ERNY, Adjointe au Maire, à Mme Clarisse GUERNE

Délégué de Blotzheim

M. Philippe PETER, Conseiller Municipal, à M. Daniel ADRIAN, à partir du point 4.4

Délégué de Sierentz

M. Jean-Marie BELLIARD, Maire, à M. Gérard BURGET

Excusés

Délégué de Saint-Louis

M. Éric WISSLER, Adjoint au Maire

Délégué de Schlierbach

M. Bernard JUCHS, Maire, représenté par Mme Annie DEVEY, Adjointe

Délégué de Rantzwiller

M. Clément SIBOLD, Maire, représenté par M. Richard ARMBRUSTER, Adjoint

Délégué de Waltentheim

M. Guy PICQUET, Maire, représenté par M. Aloyse SCHUFFENECKER, Adjoint

Délégué de Neuwiller

M. Alain ESCALIN, Maire, représenté par Mme Caroline GROELLY, Adjointe

Délégué de Stetten

M. Jean-Luc MULLER, Adjoint au Maire, représenté par Mme Estelle FERNI- LEWALD, Adjointe

Assistent :

Services de Saint-Louis Agglomération

M. Claude DANNER
M. Patrick HECHINGER
Mme Catherine WISS
M. Etienne HEINRICH
M. Fabien LARMENIER
M. Hubert VAXELAIRE
M. Jean-François VUILLEMARD
M. Bruno LUSY
Mme Jessica LANG
Mme Virginie MERCIER

Monsieur GIRNY donne lecture de l'ordre du jour :

1. Approbation du procès-verbal de la séance du 18 janvier 2017
2. Autorisation de recours au vote électronique
3. Election de la Commission d'appel d'offres pour les Marchés Publics et Commission de Délégations de Service Public (DSP)
4. Election des représentants de Saint-Louis Agglomération dans différents syndicats mixtes
5. Désignation des représentants de Saint-Louis Agglomération dans divers organismes
6. Remboursement des frais de déplacement liés à l'exercice du mandat communautaire
7. Création de la Commission consultative pour les services publics locaux
8. Création de la Commission Locale d'Evaluation des Charges Transférées de Saint-Louis Agglomération
9. Création d'une Commission Intercommunale des Impôts Directs (CIID) de Saint-Louis Agglomération
10. Fixation du nombre de représentants du personnel et institution du paritarisme au sein du Comité Technique
11. Fixation du nombre de représentants du personnel et institution du paritarisme au sein du Comité d'Hygiène, de Sécurité, et des Conditions de Travail (CHSCT)
12. Conditions de mise en place du droit à la formation des élus communautaires
13. Personnel - Création d'emplois fonctionnels de direction
14. Personnel - Modification de l'état des effectifs
15. Instauration d'un régime propre d'abattements homogènes sur les bases de taxe d'habitation sur le périmètre de Saint-Louis Agglomération
16. Suppression de la correction des abattements des bases de la taxe d'habitation liée au transfert de la part départementale de la taxe d'habitation
17. Personnel - Acompte de subvention pour l'Amicale
18. Octroi d'une garantie intercommunale à Saint-Louis Habitat pour l'acquisition en VEFA de 14 logements sociaux à Kembs
19. Plan de Gestion de l'Espace Rural et Périurbain (GERPLAN) : Programme 2017
20. Création du Conseil de Développement de Saint-Louis Agglomération

21. Indemnité de responsabilité allouée aux régisseurs de recettes et aux régisseurs d'avances
22. Divers

1. Approbation du procès-verbal de la séance du 18 janvier 2017

Rapporteur : M. Girny

Monsieur GIRNY demande si le procès-verbal de la séance du 18 janvier 2017 soulève des observations.

Aucune remarque n'étant formulée, le procès-verbal est approuvé et signé séance tenante par les membres présents.

2. Autorisation de recours au vote électronique

Rapporteur : M. Girny

Afin de réduire de façon substantielle la durée de la procédure des votes à scrutin secret tout en respectant les obligations réglementaires, il est proposé de recourir au vote électronique pour procéder aux élections ou désignations suivantes :

- élection de la CAO (point 3 de l'ordre du jour),
- élection des représentants de Saint-Louis Agglomération dans divers syndicats mixtes (point 4 de l'ordre du jour),
- désignation des représentants de Saint-Louis Agglomération dans divers organismes si le conseil ne décide pas, à l'unanimité, de renoncer au scrutin secret dans les conditions posées à l'article L.2121-21 du CGCT (point 5 de l'ordre du jour).

Après délibération, le Conseil de Communauté

☞ **approuve à l'unanimité cette proposition.**

3. Election de la Commission d'appel d'offres pour les Marchés Publics et Commission de Délégations de Service Public (DSP)

Rapporteur : M. Girny

Par mesure de simplification, les modalités de composition étant identiques, le Conseil de communauté a approuvé, par délibération du 18 janvier 2017, que la Commission d'appel d'offres siège également en tant que Commission d'ouverture des plis pour les Délégations de Service Public (DSP - art L.1411-5 du CGCT).

Cette commission doit être composée, pour les établissements publics, par la personne habilitée à signer les marchés, à savoir le Président de Saint-Louis Agglomération, Président de la Commission, et 5 membres titulaires et 5 membres supplémentaires.

Les membres titulaires et suppléants de la commission sont élus au scrutin de liste suivant le système de la représentation proportionnelle au plus fort reste sans panachage ni vote préférentiel (article D.1411-3 du CGCT).

Les conditions de dépôt des listes ont été fixées par délibération du 18 janvier 2017. Deux listes ont été déposées dans les conditions ainsi prévues.

Liste 1 proposée par le Bureau :

1. Titulaire : ANDOLFATTO Denis - Suppléant : LATSCHA Gaston
2. Titulaire : SCHMITT Sandrine - Suppléant : ZELLER Thomas
3. Titulaire : STRICH Vincent - Suppléant : BELLIARD Jean-Marie
4. Titulaire : WIEDERKEHR Denis - Suppléant : PFENDLER Pierre
5. Titulaire : BANDINELLI Jean-Paul - Suppléant : WILLER Christèle

Liste 2 proposée par M. STRIBY :

1. Titulaire : STRIBY Patrick - Suppléant : WEIDER-NIGLIS Séverine
2. Titulaire : ROGOWSKI Richard - Suppléant : MATTES Henri
3. Titulaire : JUCHS Bernard - Suppléant : TRENDEL Isabelle

Il est procédé au vote, à scrutin secret, des membres titulaires et suppléants selon le principe de la représentation proportionnelle au plus fort reste.

Résultats du vote :

Nombre de votants : 77
Bulletins blancs ou nuls : 2
Suffrages exprimés : 75
Sièges à pourvoir : 5

Quotient électoral (suffrages exprimés / sièges à pourvoir) : 15

	VOIX	ATTRIBUTION AU QUOTIENT	ATTRIBUTION AU PLUS FORT RESTE	TOTAL
LISTE 1 proposée par le Bureau	53	3	1	4
LISTE 2 proposée par M. Striby	22	1	0	1

Sont ainsi proclamés élus les membres de la Commission d'appel d'offres pour les Marchés Publics et Commission de Délégations de Service Public, suivants :

Titulaire : ANDOLFATTO Denis - Suppléant : LATSCHA Gaston
 Titulaire : SCHMITT Sandrine - Suppléant : ZELLER Thomas
 Titulaire : STRICH Vincent - Suppléant : BELLIARD Jean-Marie
 Titulaire : WIEDERKEHR Denis - Suppléant : PFENDLER Pierre
 Titulaire : STRIBY Patrick - Suppléant : WEIDER-NIGLIS Séverine

Chaque suppléant est nommément affecté à un titulaire.

4. Election des représentants de Saint-Louis Agglomération dans différents syndicats mixtes

Rapporteur : M. Girny

4.1. Election des représentants de Saint-Louis Agglomération à l'Agence départementale pour la maîtrise des déchets (ADMD)

L'élection des délégués a lieu au scrutin secret uninominal majoritaire à trois tours.

La Communauté d'Agglomération est représentée par un délégué titulaire et un délégué suppléant.

Délégué titulaire :

Est candidat : M. Gaston LATSCHA

Le premier tour de scrutin donne les résultats suivants :

- Nombre de voix en faveur de M. Gaston LATSCHA: 68 voix
- Nombre de voix en faveur de M. Daniel ADRIAN : 6 voix
- Nombre de voix en faveur de M. Jean-Marc DEICHTMANN : 1 voix
- Votes blancs : 2
- Votes nuls/abstention : 0

Est élu M. Gaston LATSCHA, délégué titulaire.

Délégué suppléant :

Est candidat : M. Yves TSCHAMBER

Le premier tour de scrutin donne les résultats suivants :

- Nombre de voix en faveur de M. Yves TSCHAMBER : 64 voix
- Nombre de voix en faveur de Mme Catherine TROENDLE : 2 voix
- Nombre de voix en faveur de M. Daniel ADRIAN : 1 voix
- Nombre de voix en faveur de Mme Catherine BARTH : 1 voix
- Nombre de voix en faveur de M. Gérard KIELWASSER : 1 voix
- Nombre de voix en faveur de M. Roger ZINNIGER : 1 voix
- Votes blancs : 5
- Votes nuls/abstentions : 2

Est élu M. Yves TSCHAMBER, délégué suppléant.

4.2.Election des représentants de Saint-Louis Agglomération au Syndicat Intercommunal pour la construction et la gestion du CES de Hégenheim (SICES / en cours de dissolution)

L'élection des délégués a lieu au scrutin secret uninominal majoritaire à trois tours.

La Communauté d'Agglomération est représentée par huit délégués (issus des conseils municipaux de Buschwiller, Hégenheim, Hésingue et Blotzheim).

1er délégué :

Est candidate : Mme Sandrine SCHMITT

Le premier tour de scrutin donne les résultats suivants :

- Nombre de voix en faveur de Mme Sandrine SCHMITT : 77 voix

Est élue Mme Sandrine SCHMITT.

2ème délégué :

Est candidate : Mme Martine LEFEBVRE

Le premier tour de scrutin donne les résultats suivants :

- Nombre de voix en faveur de Mme Martine LEFEBVRE : 77 voix

Est élue Mme Martine LEFEBVRE.

3ème délégué :

Est candidat : M. Thomas ZELLER

Le premier tour de scrutin donne les résultats suivants :

- Nombre de voix en faveur de M. Thomas ZELLER : 77 voix

Est élu M. Thomas ZELLER.

4ème délégué :

Est candidate : Mme Brigitte GARZIA

Le premier tour de scrutin donne les résultats suivants :

- Nombre de voix en faveur de Mme Brigitte GARZIA: 77 voix

Est élue Mme Brigitte GARZIA

5ème délégué :

Est candidate : Mme Nicole ROTH

Le premier tour de scrutin donne les résultats suivants :

- Nombre de voix en faveur de Mme Nicole ROTH: 77 voix

Est élue Mme Nicole ROTH.

6ème délégué :

Est candidat : M. Gaston LATSCHA

Le premier tour de scrutin donne les résultats suivants :

- Nombre de voix en faveur de M. Gaston LATSCHA: 77 voix

Est élu M. Gaston LATSCHA.

7ème délégué :

Est donc candidate : Mme Christèle WILLER

Le premier tour de scrutin donne les résultats suivants :

- Nombre de voix en faveur de Mme Christèle WILLER: 77 voix

Est élue Mme Christèle WILLER.

8ème délégué :

Est candidat : M. Emmanuel GERRER

Le premier tour de scrutin donne les résultats suivants :

- Nombre de voix en faveur de M. Emmanuel GERRER: 77 voix

Est élu M. Emmanuel GERRER.

4.3.Syndicat Mixte pour l'Aménagement du Technoport des Trois Frontières (SMAT) :

L'élection des délégués a lieu au scrutin secret uninominal majoritaire à trois tours.

La Communauté d'Agglomération est représentée par 9 délégués titulaires (statuts du SMAT : obligatoirement 3 personnes issues du Conseil Municipal de Héringue, 3 issues du Conseil Municipal de Saint-Louis et 3 issues du Conseil communautaire de Saint-Louis Agglomération dont obligatoirement son Président), et 9 délégués suppléants (dans les mêmes conditions de répartition que les titulaires)

Délégués titulaires :

2ème délégué titulaire :

Est candidat : M. Jean-Marc DEICHTMANN

Le premier tour de scrutin donne les résultats suivants :

- Nombre de voix en faveur de M. Jean-Marc DEICHTMANN : 67 voix

- Nombre de voix en faveur de M. Daniel ADRIAN : 2 voix

- Nombre de voix en faveur de M. Patrick STRIBY : 1 voix

- Votes blancs : 6

- Votes nuls/abstentions : 1

Est élu M. Jean-Marc DEICHTMANN, 2ème délégué titulaire.

3ème délégué titulaire :

Est candidat : M. Bernard JUCHS

Le premier tour de scrutin donne les résultats suivants :

- Nombre de voix en faveur de M. Bernard JUCHS : 65 voix

- Nombre de voix en faveur de M. Daniel ADRIAN : 2 voix

- Nombre de voix en faveur de M. Patrick STRIBY : 2 voix

- Votes blancs : 8

- Votes nuls/abstentions : 0

Est élu M. Bernard JUCHS, 3ème délégué titulaire.

4ème délégué titulaire:

Est candidat : M. Jean-Marie ZOELLE

Le premier tour de scrutin donne les résultats suivants :

- Nombre de voix en faveur de M. Jean-Marie ZOELLE : 65 voix
- Nombre de voix en faveur de M. Patrick STRIBY : 2 voix
- Nombre de voix en faveur de M. Max DELMOND : 1 voix
- Nombre de voix en faveur de Mme Nawal FEGHOUL-FERHATI : 1 voix
- Nombre de voix en faveur de M. Jacques GINTHER : 1 voix
- Votes blancs : 6
- Votes nuls/abstentions : 1

Est élu M. Jean-Marie ZOELLE, 4ème délégué titulaire.

5ème délégué titulaire :

Est candidat : M. Bernard SCHMITTER

Le premier tour de scrutin donne les résultats suivants :

- Nombre de voix en faveur de M. Bernard SCHMITTER : 66 voix
- Nombre de voix en faveur de Mme Nawal FEGHOUL-FERHATI : 1 voix
- Nombre de voix en faveur de M. Gaston LATSCHA : 1 voix
- Nombre de voix en faveur de M. Benoît MARICHAL : 1 voix
- Nombre de voix en faveur de Mme Lola SFEIR : 1 voix
- Nombre de voix en faveur de M. Patrick STRIBY : 1 voix
- Votes blancs : 2
- Votes nuls/abstentions : 4

Est élu M. Bernard SCHMITTER, 5ème délégué titulaire.

6ème délégué titulaire :

Est candidate : Mme Stéphanie GERTEIS.

Le premier tour de scrutin donne les résultats suivants :

- Nombre de voix en faveur de Mme Stéphanie GERTEIS : 67 voix
- Nombre de voix en faveur de M. Patrick STRIBY : 2 voix
- Nombre de voix en faveur de M. Daniel ADRIAN : 1 voix
- Nombre de voix en faveur de M. Denis ANDOLFATTO : 1 voix
- Nombre de voix en faveur de Mme Catherine BUBENDORFF : 1 voix
- Nombre de voix en faveur de M. Bernard GEORGE : 1 voix
- Votes blancs : 2

- Votes nuls/abstentions : 2

Est élue Mme Stéphanie GERTEIS, 6ème délégué titulaire.

7ème délégué titulaire :

Est candidat : M. Claude HARTMANN

Le premier tour de scrutin donne les résultats suivants :

- Nombre de voix en faveur de M. Claude HARTMANN : 65 voix
- Nombre de voix en faveur de M. Patrick STRIBY : 2 voix
- Nombre de voix en faveur de M. daniel ADRIAN : 1 voix
- Nombre de voix en faveur de M. Raymond ECKES : 1 voix

- Nombre de voix en faveur de M. Fernand SCHMITT : 1 voix
- Votes blancs : 4
- Votes nuls/abstentions : 3

Est élu M. Claude HARTMANN, 7ème délégué titulaire.

8ème délégué titulaire :

Est candidat : M. Gaston LATSCHA

Le premier tour de scrutin donne les résultats suivants :

- Nombre de voix en faveur de M. Gaston LATSCHA: 64 voix
- Nombre de voix en faveur de M. Daniel ADRIAN : 1 voix
- Nombre de voix en faveur de M. Denis ANDOLFATTO : 1 voix
- Nombre de voix en faveur de Mme Stéphanie GERTEIS : 1 voix
- Nombre de voix en faveur de M. Benoît MARICHAL : 1 voix
- Nombre de voix en faveur de M. Christian MARTINEZ : 1 voix
- Nombre de voix en faveur de M. Patrick STRIBY : 1 voix
- Votes blancs : 3
- Votes nuls/abstentions : 4

Est élu M. Gaston LATSCHA, 8ème délégué titulaire.

9ème délégué titulaire :

Est candidat : M. Daniel LANG

Le premier tour de scrutin donne les résultats suivants :

- Nombre de voix en faveur de M. Daniel LANG : 67 voix
- Nombre de voix en faveur de M. Danis ANDOLFATTO : 1 voix
- Nombre de voix en faveur de M. Jean-Marc DEICHTMANN : 1 voix
- Nombre de voix en faveur de M. Pascal DURIATTI : 1 voix
- Nombre de voix en faveur de M. Jacques GINTHER : 1 voix
- Nombre de voix en faveur de M. Patrick STRIBY : 1 voix
- Votes blancs : 4
- Votes nuls/abstentions : 1

Est élu M. Daniel LANG, 9ème délégué titulaire.

Délégués suppléants

1er délégué suppléant :

Est candidat : M. Jean-Paul MEYER

Le premier tour de scrutin donne les résultats suivants :

- Nombre de voix en faveur de M. Jean-Paul MEYER : 67 voix
- Nombre de voix en faveur de M. Patrick STRIBY : 3 voix
- Nombre de voix en faveur de M. Denis ANDOLFATTO : 1 voix
- Nombre de voix en faveur de M. Jean-Paul BANDINELLI : 1 voix
- Nombre de voix en faveur de M. Alain GIRNY : 1 voix
- Nombre de voix en faveur de Mme Martine MYOTTE : 1 voix
- Votes blancs : 1

- Votes nuls/abstentions : 2

Est élu M. Jean-Paul MEYER, 1er délégué suppléant.

2ème délégué suppléant :

Est candidat: M. Denis WIEDERKEHR

Le premier tour de scrutin donne les résultats suivants :

- Nombre de voix en faveur de M. Denis WIEDERKEHR : 57 voix
- Nombre de voix en faveur de M. Patrick STRIBY : 3 voix
- Nombre de voix en faveur de M. Martin WELTE : 2 voix
- Nombre de voix en faveur de M. Denis ANDOLFATTO : 1 voix

- Nombre de voix en faveur de M. Jean-Marie BELLIARD : 1 voix
- Nombre de voix en faveur de Mme Catherine BUBENDORFF : 1 voix
- Nombre de voix en faveur de M. Alain GIRNY : 1 voix
- Nombre de voix en faveur de M. Benoît MARICHAL : 1 voix
- Nombre de voix en faveur de M. Bernard SCHMITTER : 1 voix
- Votes blancs : 7
- Votes nuls/abstentions : 2

Est élu M. Denis WIEDERKEHR, 2ème délégué suppléant.

3ème délégué suppléant :

Est candidate: Mme Christèle WILLER

Le premier tour de scrutin donne les résultats suivants :

- Nombre de voix en faveur de Mme Christèle WILLER : 60 voix
- Nombre de voix en faveur de M. Patrick STRIBY : 2 voix
- Nombre de voix en faveur de M. Eric WISSLER : 2 voix
- Nombre de voix en faveur de M. Denis ANDOLFATTO : 1 voix
- Nombre de voix en faveur de M. Lucien BRUNNER : 1 voix
- Nombre de voix en faveur de Mme Catherine BUBENDORFF: 1 voix
- Nombre de voix en faveur de M. Patrick OSER : 1 voix
- Nombre de voix en faveur de M. Daniel SCHICCA : 1 voix
- Nombre de voix en faveur de M. Denis WIEDERKEHR : 1 voix
- Votes blancs : 6
- Votes nuls/abstentions : 1

Est élue Mme Christèle WILLER, 3ème déléguée suppléante.

4ème délégué suppléant :

Est candidat : M. Daniel SCHICCA

Le premier tour de scrutin donne les résultats suivants :

- Nombre de voix en faveur de M. Daniel SCHICCA : 68 voix
- Nombre de voix en faveur de M. Denis ANDOLFATTO : 1 voix
- Nombre de voix en faveur de M. Alain GIRNY : 1 voix
- Nombre de voix en faveur de M. Benoît MARICHAL : 1 voix
- Nombre de voix en faveur de M. Patrick STRIBY : 1 voix

- Votes blancs : 3
- Votes nuls/abstentions : 2

Est élu M. Daniel SCHICCA, 4ème délégué suppléant.

5ème délégué suppléant :

Est candidate: Mme Sandrine WALTER

Le premier tour de scrutin donne les résultats suivants :

- Nombre de voix en faveur de Mme Sandrine WALTER : 59 voix
- Nombre de voix en faveur de M. André UEBERSCHLAG : 3 voix
- Nombre de voix en faveur de M. Patrick STRIBY : 2 voix
- Nombre de voix en faveur de M. Denis ANDOLFATTO : 1 voix
- Nombre de voix en faveur de M. Françoise DINTEN : 1 voix
- Nombre de voix en faveur de M. Nawal FEGHOUL-FERHATI : 1 voix
- Nombre de voix en faveur de M. Catherine TROENDLE : 1 voix
- Nombre de voix en faveur de M. Roger ZINNIGER : 1 voix
- Votes blancs : 5
- Votes nuls/abstentions : 3

Est élue Mme Sandrine WALTER, 5ème déléguée suppléante.

6ème délégué suppléant :

Est candidat : M. Philippe KNIBIELY

Le premier tour de scrutin donne les résultats suivants :

- Nombre de voix en faveur de M. Philippe KNIBIELY : 68 voix
- Nombre de voix en faveur de M. Lucien BRUNNER : 2 voix
- Nombre de voix en faveur de M. Gérard KIELWASSER : 2 voix
- Nombre de voix en faveur de Mme Françoise DINTEN : 1 voix
- Votes blancs : 4
- Votes nuls/abstentions : 0

Est élu M. Philippe KNIBIELY, 6ème délégué suppléant.

7ème délégué suppléant :

Est candidate: Mme Florence LUTZ.

Le premier tour de scrutin donne les résultats suivants :

- Nombre de voix en faveur de Mme Florence LUTZ: 70 voix
- Nombre de voix en faveur de M. Denis ANDOLFATTO : 1 voix
- Nombre de voix en faveur de M. Jean-Marc DEICHTMANN : 1 voix
- Nombre de voix en faveur de M. Raymond ECKES : 1 voix
- Nombre de voix en faveur de M. Patrick STRIBY : 1 voix
- Votes blancs : 3

- Votes nuls/abstentions : 0

Est élue Mme Florence LUTZ, 7ème déléguée suppléante.

8ème délégué suppléant :

Est candidate: Mme Nicole ROTH.

Le premier tour de scrutin donne les résultats suivants :

- Nombre de voix en faveur de Mme Nicole ROTH : 62 voix
- Nombre de voix en faveur de M. Patrick STRIBY : 2 voix
- Nombre de voix en faveur de M. Denis ANDOLFATTO : 1 voix
- Nombre de voix en faveur de Mme Catherine BUBENDORFF : 1 voix
- Nombre de voix en faveur de M. Pascal DURIATTI : 1 voix
- Nombre de voix en faveur de Mme Suzanne RUDLER : 1 voix
- Nombre de voix en faveur de M. Fernand SCHMITT : 1 voix
- Votes blancs : 6
- Votes nuls/abstentions : 2

Est élue Mme Nicole ROTH, 8ème déléguée suppléante.

9ème délégué suppléant :

Est candidate: Mme Josiane CHAPPEL.

Le premier tour de scrutin donne les résultats suivants :

- Nombre de voix en faveur de Mme Josiane CHAPPEL : 63 voix
- Nombre de voix en faveur de M. Denis ANDOLFATTO : 1 voix
- Nombre de voix en faveur de M. Jean-Marc DEICHTMANN : 1 voix
- Nombre de voix en faveur de Mme Françoise DINTEN : 1 voix
- Nombre de voix en faveur de M. Thierry LITZLER : 1 voix
- Nombre de voix en faveur de M. Daniel SCHICCA : 1 voix

- Nombre de voix en faveur de M. Patrick STRIBY : 1 voix
- Votes blancs : 6
- Votes nuls/abstentions : 2

Est élue Mme Josiane CHAPPEL, 9ème déléguée suppléante.

4.4. Election des représentants de Saint-Louis Agglomération au Syndicat Mixte Recyclage Agricole du Haut-Rhin

L'élection des délégués a lieu au scrutin secret uninominal majoritaire à trois tours.

La Communauté d'Agglomération est représentée par un délégué.

Est candidat : M. Bernard TRITSCH

Le premier tour de scrutin donne les résultats suivants :

- Nombre de voix en faveur de M. Bernard TRITSCH : 64 voix
- Nombre de voix en faveur de M. Gilbert FUCHS : 2 voix
- Nombre de voix en faveur de Mme Catherine TROENDLE : 2 voix
- Nombre de voix en faveur de M. Denis ANDOLFATTO : 1 voix
- Nombre de voix en faveur de M. Gérard ARBEIT : 1 voix
- Nombre de voix en faveur de Mme Catherine BARTH : 1 voix
- Nombre de voix en faveur de M. Gérard BURGET : 1 voix
- Nombre de voix en faveur de M. Philippe KNIBIELY : 1 voix
- Nombre de voix en faveur de M. Fernand SCHMITT : 1 voix
- Votes blancs : 3

- Votes nuls/abstentions : 0

Est élu M. Bernard TRITSCH.

4.5. Election des représentants de Saint-Louis Agglomération au Syndicat Mixte des Brigades Vertes

L'élection des délégués a lieu au scrutin secret uninominal majoritaire à trois tours.

La Communauté d'Agglomération est représentée par un délégué titulaire et un délégué suppléant.

Délégué titulaire :

Est candidat : M. Gilbert FUCHS

Le premier tour de scrutin donne les résultats suivants :

- Nombre de voix en faveur de M. Gilbert FUCHS : 56 voix
- Nombre de voix en faveur de M. Patrick OSER : 2 voix
- Nombre de voix en faveur de M. Denis ANDOLFATTO : 1 voix
- Nombre de voix en faveur de Mme Catherine BUBENDORFF : 1 voix
- Nombre de voix en faveur de M. Raymond ECKES : 1 voix
- Nombre de voix en faveur de Mme Christiane ERNY : 1 voix
- Nombre de voix en faveur de Mme Nawal FEGHOUL-FERHATI : 1 voix
- Nombre de voix en faveur de Mme Stéphanie GERTEIS : 1 voix
- Nombre de voix en faveur de Mme Clarisse GUERNE : 1 voix
- Nombre de voix en faveur de Mme Sabine KIBLER-KRAUSS : 1 voix
- Nombre de voix en faveur de M. Philippe KNIBIELY : 1 voix
- Nombre de voix en faveur de M. Daniel SCHICCA : 1 voix
- Votes blancs : 9

- Votes nuls/abstentions : 0

Est élu M. Gilbert FUCHS, délégué titulaire.

Délégué suppléant :

Est candidat : M. Pierre PFENDLER

Le premier tour de scrutin donne les résultats suivants :

- Nombre de voix en faveur de M. Pierre PFENDLER : 62 voix
 - Nombre de voix en faveur de M. Denis ANDOLFATTO : 1 voix
 - Nombre de voix en faveur de Mme Elisabeth GRAVA : 1 voix
 - Nombre de voix en faveur de Mme Clarisse GUERNE : 1 voix
 - Nombre de voix en faveur de M. Philippe KNIBIELY : 1 voix
 - Nombre de voix en faveur de M. Patrick STRIBY : 1 voix
 - Votes blancs : 8
- Votes nuls/abstentions : 2

Est élu M. Pierre PFENDLER, délégué suppléant.

4.6. Election des représentants de Saint-Louis Agglomération au Syndicat Intercommunal des affaires scolaires d'Altkirch

L'élection des délégués a lieu au scrutin secret uninominal majoritaire à trois tours.

La Communauté d'Agglomération est représentée par deux délégués titulaires et deux délégués suppléants (issus des Conseils municipaux des communes de Wahlbach et Zaessingue).

Délégués titulaires

1er délégué titulaire :

Est candidat : M. Emmanuel MENGIS

Le premier tour de scrutin donne les résultats suivants :

- Nombre de voix en faveur de M. Emmanuel MENGIS : 72 voix
- Nombre de voix en faveur de M. Lucien BRUNNER : 1 voix
- Nombre de voix en faveur de Mme Clarisse GUERNE : 1 voix
- Votes blancs : 1
- Votes nuls/abstentions : 2

Est élu M. Emmanuel MENGIS, 1er délégué titulaire.

2ème délégué titulaire :

Est candidate : Mme Laurence GUERRA.

Le premier tour de scrutin donne les résultats suivants :

- Nombre de voix en faveur de Mme Laurence GUERRA : 74 voix
- Nombre de voix en faveur de Mme Clarisse GUERNE : 1
- Nombre de voix en faveur de M. Pascal NAAS : 1 voix
- Votes blancs : 1
- Votes nuls/abstentions : 0

Est élue Mme Laurence GUERRA, 2ème déléguée titulaire.

Délégués suppléants

1er délégué suppléant :

Est candidat : M. Ludovic PASIAN

Le premier tour de scrutin donne les résultats suivants :

- Nombre de voix en faveur de M. Ludovic PASIAN : 73 voix
- Nombre de voix en faveur de Mme Clarisse GUERNE : 1 voix
- Nombre de voix en faveur de Mme Pascale SCHMIDIGER : 1 voix
- Votes blancs : 1
- Votes nuls/abstentions : 1

Est élu M. Ludovic PASIAN, 1er délégué suppléant.

2ème délégué suppléant :

Est candidat : M. Pascal NAAS.

Le premier tour de scrutin donne les résultats suivants :

- Nombre de voix en faveur de M. Pascal NAAS : 72 voix
- Nombre de voix en faveur de Mme Clarisse GUERNE : 1 voix
- Nombre de voix en faveur de Mme Jocelyne STRAUMANN-HUMMEL : 1 voix
- Votes blancs : 2
- Votes nuls/abstentions : 1

Est élu M. Pascal NAAS, 2ème délégué suppléant.

5. Désignation des représentants de Saint-Louis Agglomération dans divers organismes

Rapporteur : M. Girny

5.1. Désignation des représentants de Saint-Louis Agglomération à la Société d'Economie Mixte Locale d'Aménagement et de Gestion pour le Développement de la Région Ludovicienne (SAGEL)

Conformément à l'article L.2121-21 du CGCT, la désignation des délégués a lieu au vote à main levée, approuvé à l'unanimité du Conseil.

La Communauté d'Agglomération est représentée par un administrateur.

A été désignée à l'unanimité des votants :
Mme Christèle WILLER

5.2. Désignation des représentants de Saint-Louis Agglomération à la Société d'Investissement pour la Clinique des Trois Frontières (SEMDIC)

Conformément à l'article L.2121-21 du CGCT, la désignation des délégués a lieu au vote à main levée, approuvé à l'unanimité du Conseil.

La Communauté d'Agglomération est représentée par sept administrateurs.

Ont été désignés à l'unanimité des votants :

M. Alain GIRNY
M. Gaston LATSCHA
M. Jean-Marie BELLIARD

Mme Christèle WILLER
M. Jean-Marc DEICHTMANN

M. Denis WIEDERKEHR
M. Jean-Marie ZOELLE

5.3. Désignation des représentants de Saint-Louis Agglomération à l'ADAUHR

Conformément à l'article L.2121-21 du CGCT, la désignation des délégués a lieu au vote à main levée, approuvé à l'unanimité du Conseil.

La Communauté d'Agglomération est représentée par un représentant.

A été désigné à l'unanimité des votants :
M. Alain GIRNY

5.4. Désignation des représentants de Saint-Louis Agglomération au Comité Directeur de l'ETB

Conformément à l'article L.2121-21 du CGCT, la désignation des délégués a lieu au vote à main levée, approuvé à l'unanimité du Conseil.

La Communauté d'Agglomération est représentée par un représentant.

A été désigné à l'unanimité des votants :
M. Alain GIRNY

5.5. Désignation des représentants de Saint-Louis Agglomération au Conseil consultatif de l'ETB

Conformément à l'article L.2121-21 du CGCT, la désignation des délégués a lieu au vote à main levée, approuvé à l'unanimité du Conseil.

La Communauté d'Agglomération est représentée par cinq représentants.

Ont été désignés à l'unanimité des votants :
M. Gaston LATSCHA
M. Gérard BURGET
M. Clément SIBOLD
M. Denis WIEDERKEHR
Mme Irina OSER

5.6. Désignation des représentants de Saint-Louis Agglomération à l'IBA

Conformément à l'article L.2121-21 du CGCT, la proposition du vote à main levée n'ayant pas recueilli l'unanimité du Conseil, le vote s'est déroulé au scrutin secret.

La Communauté d'Agglomération est représentée par trois représentants.

M. Alain GIRNY indique que le Bureau propose les candidatures de :

- 1^{er} poste : M. Alain GIRNY
- 2^{ème} poste : M. Jean-Marc DEICHTMANN
- 3^{ème} poste : M. Jean-Marie BELLIARD

Il demande s'il y a d'autres candidatures.

M. Henri MATTES se porte candidat pour le 3^{ème} poste.

Sont donc candidats :

- 1^{er} poste : M. Alain GIRNY
- 2^{ème} poste : M. Jean-Marc DEICHTMANN
- 3^{ème} poste : M. Jean-Marie BELLIARD et M. Henri MATTES

Ont été désignés :

- 1^{er} poste : M. Alain GIRNY par 69 voix
- 2^{ème} poste : M. Jean-Marc DEICHTMANN par 66 voix
- 3^{ème} poste : M. Henri MATTES par 47 voix (M. Jean-Marie BELLIARD ayant recueilli 22 voix).

5.7. Désignation des représentants de Saint-Louis Agglomération à Agglo Basel

Conformément à l'article L.2121-21 du CGCT, la désignation des délégués a lieu au vote à main levée, approuvé à l'unanimité du Conseil.

La Communauté d'Agglomération est représentée par un représentant.

A été désigné à l'unanimité des votants :

M. Jean-Marie ZOELLE

5.8. Désignation des représentants de Saint-Louis Agglomération à Infobest

Conformément à l'article L.2121-21 du CGCT, la désignation des délégués a lieu au vote à main levée, approuvé à l'unanimité du Conseil.

La Communauté d'Agglomération est représentée par un représentant.

A été désigné à l'unanimité des votants :

M. Thierry LITZLER

5.9. Désignation des représentants de Saint-Louis Agglomération à la Maison du Lertzbach

Conformément à l'article L.2121-21 du CGCT, la désignation des délégués a lieu au vote à main levée, approuvé à l'unanimité du Conseil.

La Communauté d'Agglomération est représentée par quatre représentants.

Ont été désignés par 76 voix (1 abstention):

M. Bernard TRITSCH
M. Denis WIEDERKEHR
Mme Christiane ERNY
M. Philippe GINDER

5.10. Désignation des représentants de Saint-Louis Agglomération à la Petite Camargue Alsacienne (Conseil d'Administration)

Conformément à l'article L.2121-21 du CGCT, la désignation des délégués a lieu au vote à main levée, approuvé à l'unanimité du Conseil.

La Communauté d'Agglomération est représentée par trois représentants.

Ont été désignés à l'unanimité des votants (M. Philippe KNIBIELY ne prenant pas part au vote) :

M. Gaston LATSCHA
M. Gérard BURGET
M. Pierre PFENDLER

5.11. Désignation des représentants de Saint-Louis Agglomération à l'Association Eau Vive

Conformément à l'article L.2121-21 du CGCT, la désignation des délégués a lieu au vote à main levée, approuvé à l'unanimité du Conseil.

La Communauté d'Agglomération est représentée par un représentant.

A été désigné à l'unanimité des votants (M. Philippe KNIBIELY ne prenant pas part au vote) :

M. Jean-Marie ZOELLE

5.12. Désignation des représentants de Saint-Louis Agglomération à ATMO Grand Est

Conformément à l'article L.2121-21 du CGCT, la désignation des délégués a lieu au vote à main levée, approuvé à l'unanimité du Conseil.

La Communauté d'Agglomération est représentée par un représentant.

A été désigné à l'unanimité des votants :

M. Gaston LATSCHA

5.13. Désignation des représentants de Saint-Louis Agglomération à Holo 3

Conformément à l'article L.2121-21 du CGCT, la désignation des délégués a lieu au vote à main levée, approuvé à l'unanimité du Conseil.

La Communauté d'Agglomération est représentée par un représentant.

A été désigné à l'unanimité des votants :

M. Alain GIRNY

5.14. Désignation des représentants de Saint-Louis Agglomération à la Mission Locale Sundgau Trois Frontières

Conformément à l'article L.2121-21 du CGCT, la désignation des délégués a lieu au vote à main levée, approuvé à l'unanimité du Conseil.

La Communauté d'Agglomération est représentée par six représentants titulaires et six représentants suppléants.

Ont été désignés à l'unanimité des votants :

Les représentants titulaires :

Mme Clarisse GUERNE
Mme Sylviane SPINDLER-LIEGEON
M. Jean-Paul BANDINELLI
M. Thomas ZELLER
Mme Catherine BUBENDORFF
Mme Florence HEITZ

Les représentants suppléants :

Mme Isabelle TRENDEL
Mme Sabine KIBLER-KRAUSS
Mme Sandrine SCHMITT
Mme Monique HERMANN
M. Denis WIEDERKEHR
M. Benoît MARICHAL

5.15. Désignation des représentants de Saint-Louis Agglomération à l'Association pour le Développement de l'Accueil de Jour (ADAJ) à Kembs - « Le Pfarrhüss »

Conformément à l'article L.2121-21 du CGCT, la désignation des délégués a lieu au vote à main levée, approuvé à l'unanimité du Conseil.

La Communauté d'Agglomération est représentée par deux représentants.

Ont été désignés à l'unanimité des votants :

M. Gérard KIELWASSER
Mme Catherine BARTH

5.16. Désignation des représentants de Saint-Louis Agglomération à l'Office du Tourisme du Pays de Saint-Louis - Huningue

Conformément à l'article L.2121-21 du CGCT, la désignation des délégués a lieu au vote à main levée, approuvé à l'unanimité du Conseil.

La Communauté d'Agglomération est représentée par un représentant.

A été désigné à l'unanimité des votants :
M. Alain GIRNY

5.17. Désignation des représentants de Saint-Louis Agglomération à l'Office du Tourisme du Sundgau

Conformément à l'article L.2121-21 du CGCT, la désignation des délégués a lieu au vote à main levée, approuvé à l'unanimité du Conseil.

La Communauté d'Agglomération est représentée par un représentant.

A été désigné à l'unanimité des votants :
M. Pierre PFENDLER

5.18. Désignation des représentants de Saint-Louis Agglomération au Syndicat d'initiative de Sierentz

Conformément à l'article L.2121-21 du CGCT, la désignation des délégués a lieu au vote à main levée, approuvé à l'unanimité du Conseil.

La Communauté d'Agglomération est représentée par un représentant.

A été désigné à l'unanimité des votants :
M. Gérard BURGET

5.19. Désignation des représentants de Saint-Louis Agglomération au Trinationales Umweltzentrum (TRUZ) - Centre d'Ecologie Trinationale (CET)

Conformément à l'article L.2121-21 du CGCT, la désignation des délégués a lieu au vote à main levée, approuvé à l'unanimité du Conseil.

La Communauté d'Agglomération est représentée par un représentant.

A été désigné à l'unanimité des votants :
M. Gaston LATSCHA

5.20. Désignation des représentants de Saint-Louis Agglomération à l'Association Amorce

Conformément à l'article L.2121-21 du CGCT, la désignation des délégués a lieu au vote à main levée, approuvé à l'unanimité du Conseil.

La Communauté d'Agglomération est représentée par un représentant titulaire et un représentant suppléant.

Ont été désignés à l'unanimité des votants :

Le représentant titulaire

M. Gaston LATSCHA

Le représentant suppléant

M. Pierre PFENDLER

**5.21. Désignation des représentants de Saint-Louis Agglomération au GART -
groupement des autorités responsables de transport**

Conformément à l'article L.2121-21 du CGCT, la désignation des délégués a lieu au vote à main levée, approuvé à l'unanimité du Conseil.

La Communauté d'Agglomération est représentée par un représentant titulaire et un représentant suppléant.

Ont été désignés à l'unanimité des votants :

Le représentant titulaire

M. Jean-Marie ZOELLE

Le représentant suppléant

M. Clément SIBOLD

**5.22. Désignation des représentants de Saint-Louis Agglomération à « Prévention et
soins aux addictions » (CAP)**

Conformément à l'article L.2121-21 du CGCT, la désignation des délégués a lieu au vote à main levée, approuvé à l'unanimité du Conseil.

La Communauté d'Agglomération est représentée par un représentant.

A été désignée à l'unanimité des votants :

Mme Christiane ERNY

5.23. Désignation des représentants de Saint-Louis Agglomération à l'Association pour le Développement Economique du Pays de Saint-Louis 3 Frontières (ACTECO)

Conformément à l'article L.2121-21 du CGCT, la désignation des délégués a lieu au vote à main levée, approuvé à l'unanimité du Conseil.

La Communauté d'Agglomération est représentée par un représentant.

A été désigné à l'unanimité des votants :

M. Alain GIRNY

5.24. Désignation des représentants de Saint-Louis Agglomération à la Fluglärmkommission (EAP)

Conformément à l'article L.2121-21 du CGCT, la désignation des délégués a lieu au vote à main levée, approuvé à l'unanimité du Conseil.

La Communauté d'Agglomération est représentée par trois représentants titulaires et un représentant suppléant.

Ont été désignés à l'unanimité des votants :

Les représentants titulaires

M. Fernand SCHMITT

M. Jean-Paul MEYER

M. Gaston LATSCHA

Le représentant suppléant

M. Gilbert FUCHS

5.25. Désignation des représentants de Saint-Louis Agglomération à l'Agence de Développement Economique d'Alsace (ADIRA)

Conformément à l'article L.2121-21 du CGCT, la désignation des délégués a lieu au vote à main levée, approuvé à l'unanimité du Conseil.

La Communauté d'Agglomération est représentée par un représentant au Conseil d'Administration, deux représentants à l'Assemblée Générale, et un représentant au Comité d'orientation stratégique.

Ont été désignés à l'unanimité des votants :

Le représentant au Conseil d'Administration

M. Alain GIRNY

Les représentants à l'Assemblée Générale

M. Alain GIRNY
M. Jean-Marc DEICHTMANN

Le représentant au Comité d'orientation stratégique

M. Jean-Marc DEICHTMANN

5.26. Désignation des représentants de Saint-Louis Agglomération à l'Association Sud Alsace Initiative

Conformément à l'article L.2121-21 du CGCT, la désignation des délégués a lieu au vote à main levée, approuvé à l'unanimité du Conseil.

La Communauté d'Agglomération est représentée par un représentant titulaire et un représentant suppléant.

Ont été désignés à l'unanimité des votants :

Le représentant titulaire

M. Yves TSCHAMBER

Le représentant suppléant

M. Denis WIEDERKEHR

5.27. Désignation des représentants de Saint-Louis Agglomération à l'Association de Soins et d'Aides de Mulhouse et Environs (ASAME - concerne la Maison de Santé de Folsensbourg)

Conformément à l'article L.2121-21 du CGCT, la désignation des délégués a lieu au vote à main levée, approuvé à l'unanimité du Conseil.

La Communauté d'Agglomération est représentée par un représentant.

A été désigné à l'unanimité des votants :

M. Denis WIEDERKEHR

5.28. Désignation des représentants de Saint-Louis Agglomération à l'Association de promotion des activités aéronautiques de la zone des Trois Frontières et le Sud-Alsace

Conformément à l'article L.2121-21 du CGCT, la désignation des délégués a lieu au vote à main levée, approuvé à l'unanimité du Conseil.

La Communauté d'Agglomération est représentée par un représentant.

A été désigné à l'unanimité des votants :
M. Gaston LATSCHA

5.29. Désignation des représentants de Saint-Louis Agglomération à l'Association 3 Cygnes (crèches de Sierentz et Landser)

Conformément à l'article L.2121-21 du CGCT, la désignation des délégués a lieu au vote à main levée, approuvé à l'unanimité du Conseil.

La Communauté d'Agglomération est représentée par un représentant.

A été désignée à l'unanimité des votants :
Mme Catherine TROENDLE

5.30. Désignation des représentants de Saint-Louis Agglomération à la CSS (Commission de Suivi de Site PPRT)

Conformément à l'article L.2121-21 du CGCT, la désignation des délégués a lieu au vote à main levée, approuvé à l'unanimité du Conseil.

La Communauté d'Agglomération est représentée par un représentant.

A été désigné à l'unanimité des votants :
M. Gilbert FUCHS

5.31. Désignation des représentants de Saint-Louis Agglomération au Groupement d'Action Local (GAL) du Sundgau

Conformément à l'article L.2121-21 du CGCT, la désignation des délégués a lieu au vote à main levée, approuvé à l'unanimité du Conseil.

La Communauté d'Agglomération est représentée par deux représentants titulaires et deux représentants suppléants.

Ont été désignés à l'unanimité des votants :

Les représentants titulaires

M. Gérard BURGET
M. Pierre PFENDLER

Les représentants suppléants

M. Jacques GINTHER
M. Yves MAURER

5.32. Désignation des représentants de Saint-Louis Agglomération au Comité consultatif de Gestion de la Petite Camargue Alsacienne

Conformément à l'article L.2121-21 du CGCT, la désignation des délégués a lieu au vote à main levée, approuvé à l'unanimité du Conseil.

La Communauté d'Agglomération est représentée par un représentant.

A été désigné à l'unanimité des votants :
M. Gérard BURGET

5.33. Désignation des représentants de Saint-Louis Agglomération au Comité de Gestion des Iles du Rhin

Conformément à l'article L.2121-21 du CGCT, la désignation des délégués a lieu au vote à main levée, approuvé à l'unanimité du Conseil.

La Communauté d'Agglomération est représentée par un représentant.

A été désigné à l'unanimité des votants :
M. Gérard KIELWASSER

5.34. Désignation des représentants de Saint-Louis Agglomération à la Commission consultative de l'Environnement de l'Aéroport

Conformément à l'article L.2121-21 du CGCT, la désignation des délégués a lieu au vote à main levée, approuvé à l'unanimité du Conseil.

La Communauté d'Agglomération est représentée par trois représentants titulaires et trois représentants suppléants.

Ont été désignés à l'unanimité des votants :

Les représentants titulaires

Mme Christèle WILLER
M. Gaston LATSCHA
M. Jean-Paul MEYER

Les représentants suppléants

M. Jacques GINTHER
M. Thomas ZELLER
M. Jean-Marie ZOELLE

5.35. Désignation des représentants de Saint-Louis Agglomération à la Commission tripartite de l'Environnement (EAP)

Conformément à l'article L.2121-21 du CGCT, la désignation des délégués a lieu au vote à main levée, approuvé à l'unanimité du Conseil.

La Communauté d'Agglomération est représentée par un représentant.

A été désigné à l'unanimité des votants :

M. Alain GIRNY

5.36. Désignation des représentants de Saint-Louis Agglomération à Saint-Louis Habitat (Conseil d'Administration)

Conformément à l'article L.2121-21 du CGCT, la désignation des délégués a lieu au vote à main levée, approuvé à l'unanimité du Conseil.

La Communauté d'Agglomération est représentée par six représentants.

Ont été désignés à l'unanimité des votants :

M. Raymond ECKES

Mme Christiane ERNY

Mme Elisabeth GRAVA

Mme Sabine KIBLER-KRAUSS

M. Jean-Paul MEYER

M. Jean-Marie ZOELLE

5.37. Désignation des représentants de Saint-Louis Agglomération Au Conseil d'Administration du Collège Gérard de Nerval (Village-Neuf)

Conformément à l'article L.2121-21 du CGCT, la désignation des délégués a lieu au vote à main levée, approuvé à l'unanimité du Conseil.

La Communauté d'Agglomération est représentée par un représentant titulaire et un représentant suppléant.

Ont été désignés à l'unanimité des votants :

Le représentant titulaire

M. Martin WELTE

Le représentant suppléant

M. Jacques GINTHER

5.38. Désignation des représentants de Saint-Louis Agglomération Au Conseil d'Administration du Collège Françoise Dolto (Sierentz)

Conformément à l'article L.2121-21 du CGCT, la désignation des délégués a lieu au vote à main levée, approuvé à l'unanimité du Conseil.

La Communauté d'Agglomération est représentée par un représentant titulaire et un représentant suppléant.

Ont été désignés à l'unanimité des votants :

Le représentant titulaire

Mme Catherine BARTH

Le représentant suppléant

M. Philippe GINDER

6. Remboursement des frais de déplacement liés à l'exercice du mandat communautaire

Rapporteur : M. Girny

L'article L.5211-13 du CGCT prévoit que, pour les réunions se déroulant dans une commune autre que la leur, les conseillers communautaires ne bénéficiant pas d'indemnités de fonctions, peuvent être remboursés de leurs frais de déplacement.

Il y a lieu de préciser ces modalités de remboursement par délibération.

I- Les conseillers bénéficiaires

Il est proposé que Saint-Louis Agglomération prenne en charge les frais de déplacement des conseillers communautaires qui ne perçoivent aucune indemnité de fonctions de la part de Saint-Louis Agglomération.

Les conseillers suppléants peuvent bénéficier de cette prise en charge lorsqu'ils siègent à la place de leur conseiller titulaire.

II- Les réunions concernées

Sous réserve que la réunion ait lieu en dehors de la commune du bénéficiaire, peuvent être remboursés les frais de déplacement engagés à l'occasion des réunions suivantes organisées par Saint-Louis Agglomération (liste limitative) :

- Conseils de Communauté
- Commissions d'appel d'offres
- Commissions de délégation de service public
- Commissions consultatives des services publics locaux

Ne sont donc pas concernées les commissions thématiques.

III- Modalités de prise en charge

Les conseillers qui réunissent les critères pour bénéficier de la prise en charge de leurs frais de déplacements se verront adresser un formulaire attestant également qu'ils ne bénéficient pas, par ailleurs, d'un véhicule de fonction ou d'une prise en charge de leurs frais de carburant. Le formulaire devra être retourné au Président accompagné d'une carte grise et d'un RIB.

Seront pris en charge les frais de déplacement occasionnés à compter du début de la mandature (Conseil de Communauté du 18 janvier 2017).

Les frais engagés seront remboursés sous réserve que la participation de l'élu soit justifiée par l'émargement des feuilles de présence.

Les distances de référence sont celle obtenues sur le site de ViaMichelin, arrondies au kilomètre supérieur et calculées sur la base d'un trajet aller/retour entre le siège de la mairie de la commune sur le territoire de laquelle a lieu la réunion et le siège de la mairie de la commune que représente le conseiller bénéficiaire.

Le remboursement sera effectué selon une périodicité annuelle, au mois d'octobre de chaque année, et conformément à la réglementation fixant les taux des indemnités kilométriques.

Un état de frais sera adressé aux conseillers concernés ; celui-ci devra être retourné signé pour permettre le remboursement.

Après délibération, le Conseil de Communauté

☞ **approuve à l'unanimité cette proposition.**

7. Création de la Commission consultative pour les services publics locaux

Rapporteur : M. Girny

La loi du 27 février 2002 relative à la démocratie de proximité impose aux établissements publics de coopération intercommunale de plus de 50.000 habitants la création d'une Commission consultative des services publics locaux (CCSPL).

La commission est présidée de droit par le Président, qui peut en déléguer la présidence (par arrêté).

Elle est composée de membres du Conseil communautaire désigné et de représentants d'associations locales nommés par le Conseil communautaire. Elle peut également, en fonction de l'ordre du jour et sur proposition de son président, inviter à participer à ses travaux avec voix consultative, toute personne dont l'audition lui paraît utile.

Devant le silence de la loi, il est proposé au Conseil communautaire de déterminer une composition pour ses membres élus identique à la Commission d'Appels d'Offre ou la Commission d'Ouverture des Plis en matière de DSP, à savoir :

- 5 titulaires et 5 suppléants membres de l'assemblée délibérante dans le respect du principe de la représentation proportionnelle

Pour rappel, ces membres sont élus au sein du Conseil communautaire :

- à la représentation proportionnelle au plus fort reste ;
- au scrutin de liste sans panachage ni vite préférentiel ;
- au scrutin secret.

Il est proposé de fixer les modalités de dépôt de listes comme suit :

- les candidatures seront présentées sous forme de liste,
- les listes pourront être déposées par écrit jusqu'au 21 mars 2017 à 12h00 au siège de Saint-Louis Agglomération,
- chaque liste peut comporter :
 - ✓ soit un nombre de candidats suffisant pour satisfaire le nombre total de sièges à pourvoir (soit 5 titulaires et 5 suppléants)
 - ✓ soit un nombre inférieur de candidats que de sièges de titulaires et de suppléants à pourvoir
 - ✓ Dans tous les cas le nombre de suppléants est égal à celui des titulaires.

L'élection aura lieu lors de la prochaine séance du Conseil communautaire.

Concernant les représentants d'association, il est proposé de désigner 3 membres titulaires et 3 membres suppléants dont les noms seront également proposés au prochain Conseil.

Ainsi, il est demandé au Conseil communautaire :

- d'approuver la mise en place d'une Commission consultative des services publics locaux,
- de déterminer la composition de la Commission consultative des services publics locaux comme stipulé ci-dessus,
- d'approuver les modalités de dépôt des listes en vue de la désignation des membres du Conseil communautaire qui y siégeront.

Après délibération, le Conseil de Communauté

☞ **approuve à l'unanimité ces propositions.**

8. Création de la Commission Locale d'Evaluation des Charges Transférées de Saint-Louis Agglomération

Rapporteur : M. Girny

En Communauté d'Agglomération, le régime de la Fiscalité Professionnelle Unique s'applique de plein droit.

L'article 1609 nonies C IV du Code Général des Impôts dispose qu'il doit être créé entre l'Etablissement Public de Coopération Intercommunale (EPCI) faisant application du régime fiscal de la Taxe Professionnelle Unique et les communes membres, une Commission Locale chargée d'évaluer les transferts de charges.

Cette commission est composée de membres des conseils municipaux des communes concernées, chaque Conseil municipal disposant d'au moins un représentant.

Cette Commission Locale d'Evaluation des Charges Transférées (CLECT) est chargée de procéder à l'évaluation du montant de la totalité des charges financières transférées à l'EPCI compte tenu des compétences transférées par les communes membres.

9. Création d'une Commission Intercommunale des Impôts Directs (CIID) de Saint-Louis Agglomération

Rapporteur : M. Girny

Compte tenu de la création, au 1^{er} janvier 2017, de SAINT-LOUIS AGGLOMERATION dont le régime fiscal obligatoire est la Fiscalité Professionnelle Unique (FPU), il faut créer une Commission Intercommunale des Impôts Directs (CIID) qui se substitue aux Commissions Communales des Impôts Directs (CCID) en ce qui concerne les évaluations foncières des locaux commerciaux, des biens divers et des établissements industriels.

La CIID est constituée de 10 membres titulaires et de 10 membres suppléants et elle est présidée par le Président de SAINT-LOUIS AGGLOMERATION ou son Vice-Président délégué.

Au moins un commissaire titulaire et un commissaire suppléant doivent être domiciliés en dehors du périmètre de Saint-Louis Agglomération.

Le Conseil :

SUR PROPOSITION DES COMMUNES,

- à l'unanimité,
- fixe la liste des contribuables proposés pour constituer la CIID de SAINT-LOUIS AGGLOMERATION, comme suit :

	Commissaires titulaires (Commune - Nom - Prénom - Adresse)	Commissaires suppléants (Commune - Nom - Prénom - Adresse)
BARTENHEIM	M. Jean-Marie ROBERT-SCHWEITZER 16, rue Saint Martin 68870 BARTENHEIM	Mme Céline CHRISTE-SOULAGE 8 rue des Bleuets 68870 BARTENHEIM
BLOTZHEIM	M. Lucien GASSER 19, rue de l'Artisanat 68730 BLOTZHEIM	M. Jean-Marie HUEBER 1, rue des Cigognes 68730 BLOTZHEIM
HAGENTHAL-LE-BAS	M. Roland SCHADE 11A rue Oberdorf 68220 HAGENTHAL-LE-BAS	M. François GASSER 4 rue du Moulin 68220 HAGENTHAL-LE-BAS
HEGENHEIM	M. Thomas ZELLER 10, rue de Bâle 68220 HEGENHEIM	M. Gérard KERN 6, rue du Sundgau 68220 HEGENHEIM
HESINGUE	M. Gaston LATSCHA 28, rue Alphonse Studer 68220 HESINGUE	Mme Josiane CHAPPEL 2, rue de Blotzheim 68220 HESINGUE
	Mme Anne KARABABA-LEBURGUE 50, rue du Château 68220 HESINGUE	M. Vincent SCHWEITZER 12, rue des Raisins 68220 HESINGUE

HUNINGUE	Mme Suzanne ANGSTHELM 3, rue Wilson 68330 HUNINGUE	M. Abderrahim DOUIMI 12, rue Rouget de Lisle 68330 HUNINGUE
	Mme Christiane ERNY 19, rue du Port 68330 HUNINGUE	Mme Amel CABORT 2, rue du Fossé 68330 HUNINGUE
	Mme Nicole GESSER-NEUNLIST 27A, rue de Michelfelden 68330 HUNINGUE	M. André STADELMANN 24, rue de la Pyramide 68128 VILLAGE-NEUF
KEMBS	Mme Josiane BOGUET 2A, rue du Ruisseau 68680 KEMBS	M. Bernard BARICHELLO 11, rue des Chaumes 68680 KEMBS
	M. Thierry THEMERLE 50, rue de Habsheim 68680 KEMBS	Mme Nicole ROOS 1 rue des Tournesols 68680 KEMBS
ROSENAU	M. Thierry LITZLER 4, rue des Berges 68128 ROSENAU	Mme Sylviane SPINDLER-LIEGEON 6, rue de Huningue 68128 ROSENAU
SAINT-LOUIS	M. Denis BUGEAUD 35, rue de Mulhouse 68300 SAINT-LOUIS	M. Maurice KIEHLMANN 36, rue de Mulhouse 68300 SAINT-LOUIS
	M. Bernard DIEMER 2, rue de Mulhouse 68300 SAINT-LOUIS	M. Hubert REITZER 12, Croisée des Lys 68300 SAINT-LOUIS
	M. Fabrice RENNER 23, avenue de Bâle 68300 SAINT-LOUIS	M. Karl TELLECHEA 14, rue de Strasbourg 68300 SAINT-LOUIS
	M. Eric WISSLER 1Ter rue de Mulhouse 68300 SAINT-LOUIS	M. Bernard SCHMITT 94, avenue de Bâle 68300 SAINT-LOUIS
SIERENTZ	Mme Catherine BART 22 rue Clémenceau 68510 SIERENTZ	M. Jean-Marie BELLIARD 13 rue de Kembs 68510 SIERENTZ
VILLAGE-NEUF	M. Franck BURGER 10b, rue de Rosenau 68128 VILLAGE-NEUF	M. Jean-Luc BOESINGER 9, rue de la Liberté 68128 VILLAGE-NEUF
	Mme Viviane KLEINFUS 16, rue du Jura 68128 VILLAGE-NEUF	M. Francis ZANCHETTA 10, rue de la Vieille Route 68640 MUESPACH
EXTERIEURS SAINT-LOUIS AGGLOMERATION	M. Christophe ECKERT 2a, rue de Ferrette 68640 MUESPACH	Mme Marie-Antoinette JUEN 2a, rue de Lucelle 68480 FERRETTE
TOTAL	20	20

10. Fixation du nombre de représentants du personnel et institution du paritarisme au sein du Comité Technique

Rapporteur : M. Girny

Conformément à la loi n°84-53 du 26 janvier 1984, un Comité Technique est obligatoirement créé dans chaque collectivité ou établissement employant plus de 50 agents.

Composé de représentants de la collectivité et de représentants du personnel, le Comité Technique a vocation à être consulté pour toutes questions relatives à l'organisation et au fonctionnement des services, aux évolutions administratives, aux orientations à donner en termes d'emploi, de compétence, de formation ou d'égalité professionnelle.

Les élections professionnelles auront ainsi lieu le 27 avril 2017.

Le Conseil de Communauté, à l'unanimité :

- Fixe le nombre de représentants titulaires du personnel à 5 (et en nombre égal le nombre de représentants suppléants),
- Décide le maintien du paritarisme numérique en fixant un nombre de représentants du collège employeur égal à celui des représentants du personnel titulaires et suppléants,
- décide le recueil, par le Comité Technique, de l'avis des représentants du collège employeur.

11. Fixation du nombre de représentants du personnel et institution du paritarisme au sein du Comité d'Hygiène, de Sécurité, et des Conditions de Travail (CHSCT)

Rapporteur : M. Girny

Conformément à la loi n°84-53 du 26 janvier 1984 et au décret n°85-603 du 10 juin 1985, les collectivités employant plus de 50 agents sont tenues de créer un CHSCT.

Composé de représentants du collège employeur et de représentants du personnel, le CHSCT est saisi pour avis ou information sur des thèmes liés essentiellement à l'amélioration des conditions de travail, la prévention des risques professionnels, et la protection de la santé physique et mentale des agents.

Le Conseil de Communauté, à l'unanimité :

- Fixe le nombre de représentants titulaires du personnel à 5 (et en nombre égal le nombre de représentants suppléants),
- Décide du paritarisme numérique en fixant un nombre de représentants du collège employeur égal à celui des représentants du personnel titulaires et suppléants,
- Décide le recueil, par le CHSCT, de l'avis des représentants du collège employeur.

12. Conditions de mise en place du droit à la formation des élus communautaires

Rapporteur : M. Girny

Les articles L.2123-12 à L.2123-16 et L.5216-4 du CGCT disposent que les membres du conseil communautaire « ont droit à une formation adaptée à leurs fonctions ».

Ainsi, le Conseil communautaire doit délibérer dans les trois mois suivant son renouvellement sur l'exercice du droit à la formation de ses membres en déterminant les orientations et les crédits ouverts à ce titre.

Il est dès lors proposé :

- d'inscrire le droit à la formation dans les orientations suivantes :
 - Etre en lien avec les compétences de la communauté ;
 - Renforcer la compréhension de la gestion des politiques locales.
- de fixer le montant des dépenses de formation à 3 % par an du montant total des indemnités de fonction pouvant être allouées aux élus de la communauté ;
- d'autoriser le Président à signer tout acte nécessaire à la mise en œuvre du droit à la formation ;
- de prélever les dépenses de formation sur les crédits inscrits et à inscrire au budget de la communauté pour les exercices 2017, 2018 et 2019.

Après délibération, le Conseil de Communauté

☞ **approuve à l'unanimité ces propositions.**

13. Personnel - Création d'emplois fonctionnels de direction

Rapporteur : M. Girny

Les emplois fonctionnels de direction sont des emplois ayant vocation à être occupés par voie de détachement d'agents de la collectivité.

Le Conseil de Communauté, à l'unanimité, approuve avec effet au 1^{er} avril 2017 :

- la création d'un emploi fonctionnel à temps complet de directeur général des services de 40 000 à 80 000 habitants ;
- la création de quatre emplois fonctionnels à temps complet de directeur général adjoint des services de 40 000 à 150 000 habitants ;
- la mise à jour du tableau des effectifs.

Les crédits nécessaires à la rémunération et aux charges sociales correspondant aux emplois ainsi créés seront inscrits au budget de l'exercice 2017 au chapitre 012 et aux articles prévus à cet effet.

14. Personnel - Modification de l'état des effectifs

Rapporteur : M. Girny

A la suite de la création de Saint-Louis Agglomération, deux agents sont spécifiquement affectés au Développement Economique :

- le chargé de mission emploi-formation,
- la chargée de mission développement économique qui était précédemment affectée au Pôle d'Equilibre Territorial et Rural (PETR) du Pays de Saint-Louis et des Trois Frontières et assurait également la fonction de Directrice de la Pépinière d'Entreprises de Schlierbach.

Il est proposé de regrouper ces agents au sein d'un même service et de créer le poste de Responsable du Développement Economique. Ce poste serait confié à la chargée de mission développement économique précédemment affectée au PETR. Cet agent dispose d'un contrat à durée indéterminée.

Le Conseil de Communauté, à l'unanimité, approuve la création avec effet du 1^{er} avril 2017 :

- d'un poste de Responsable du Développement Economique à temps complet.

Pour cet emploi à pourvoir à travers un avenant au contrat à durée indéterminée de l'agent concerné, la rémunération sera fixée par référence à l'échelle indiciaire des attachés principaux, comprise entre les indices bruts 579 et 979.

Les crédits nécessaires à la rémunération et aux charges sociales correspondant à l'emploi et au grade ainsi créé seront inscrits au budget de l'exercice 2017 au chapitre 012 et aux articles prévus à cet effet.

15. Instauration d'un régime propre d'abattements homogènes sur les bases de taxe d'habitation sur le périmètre de SAINT-LOUIS AGGLOMERATION

Rapporteur : le Président

SAINT-LOUIS AGGLOMERATION est issue de la fusion au 1^{er} janvier 2017 de la Communauté d'Agglomération des Trois Frontières, de la Communauté de Communes du Pays de Sierentz et de la Communauté de Communes de la Porte du Sundgau.

- La Communauté d'Agglomération des Trois Frontières avait institué un régime propre d'abattement sur les bases intercommunales de taxe d'habitation,
- Les Communautés de Communes du Pays de Sierentz et de la Porte du Sundgau n'avaient pas institué de régime propre d'abattement et les abattements intercommunaux étaient égaux aux abattements communaux et donc différents d'une commune à l'autre.

Pour assurer l'égalité de traitement des contribuables au regard des abattements de taxe d'habitation, le Comité fusion, dans sa réunion du 13 septembre 2016, puis le bureau de SAINT-LOUIS AGGLOMERATION, lors de sa séance du 7 février 2017, ont proposé que soit instauré, avec effet au 1^{er} janvier 2017, un régime propre d'abattements homogènes des bases intercommunales de taxe d'habitation sur le périmètre de SAINT-LOUIS AGGLOMERATION, selon les taux d'abattement suivants :

- Abattement général facultatif à la base : 0 %
- Abattements obligatoires pour charges de famille :
 - pour chacune des deux premières personnes à charge : 20 %
 - pour chacune des personnes à partir de la 3^{ème} personne à charge : 25 %
- Abattement spécial en faveur des personnes handicapées ou invalides : 10 %

Le Conseil de Communauté :

à l'unanimité :

- approuve ces propositions,
- charge le Président de notifier ces décisions aux Services Préfectoraux.

16. Suppression de la correction des abattements des bases de la taxe d'habitation liée au transfert de la part départementale de la taxe d'habitation

Rapporteur : M. Girny

Jusqu'en 2010, avant l'application de la réforme de la taxe professionnelle, la taxe d'habitation payée par les contribuables comprenait :

- la taxe communale : (base taxe d'habitation - abattements communaux) x taux communal de la taxe d'habitation,
- la taxe EPCI : (base taxe d'habitation - abattements EPCI ou communaux) x taux EPCI de la taxe d'habitation
- la taxe départementale : (base taxe d'habitation - abattements départementaux) x taux départemental de la taxe d'habitation

En 2011, est intervenue la réforme de la taxe professionnelle avec, notamment, le transfert de la taxe d'habitation départementale aux communes et aux EPCI proportionnellement à leurs taux respectifs de taxe d'habitation.

Ce transfert s'est accompagné d'une correction des abattements variable selon les communes et les EPCI en fonction des abattements communaux ou intercommunaux appliquées.

Dans un but de cohérence et de simplification à l'échelon de Saint-Louis Agglomération, le Comité de Pilotage de la fusion, lors de sa réunion du 4 novembre 2016, puis le Bureau de Saint-Louis Agglomération, dans sa réunion du 07 février 2017 ont proposé pour la part intercommunale de la Taxe d'habitation de supprimer, au 1^{er} janvier 2017, la correction des abattements liée au transfert de la part départementale de taxe d'habitation.

Le Conseil de Communauté, à l'unanimité :

- décide de supprimer la correction des abattements liée au transfert de la part départementale de taxe d'habitation,
- charge le Président de notifier cette décision aux Services Préfectoraux.

17. Personnel - Acompte de subvention pour l'Amicale

Rapporteur : M. Girny

L'Amicale du Personnel de Saint-Louis Agglomération est en charge du portage de l'action sociale en faveur des agents de la collectivité. Pour permettre à cette amicale de faire face à ses engagements dès à présent sans attendre le vote du budget, il est proposé de lui verser un acompte de subvention de 50 000 € étant entendu, pour mémoire, que le montant de la subvention allouée en 2016 à l'Amicale du Personnel de la Communauté d'Agglomération des Trois Frontières était égale à 193 000 €.

Les crédits nécessaires seront inscrits au chapitre 65 du Budget Primitif 2017.

Après délibération, le Conseil de Communauté

☞ **approuve à l'unanimité cette proposition.**

18. Octroi d'une garantie intercommunale à SAINT-LOUIS HABITAT pour l'acquisition en VEFA de 14 logements sociaux à Kembs

Rapporteur : M. Girny

SAINT-LOUIS HABITAT, Office Public de l'Habitat de SAINT-LOUIS AGGLOMERATION, sollicite la garantie de sa collectivité de rattachement susmentionnée, à hauteur de 100 %, pour l'obtention d'un prêt d'un montant total de 1 277 367,00 €, contracté auprès de la Caisse des Dépôts et Consignations (CDC).

Ce prêt est destiné au financement de l'acquisition en Vente en Etat Futur d'Achèvement (VEFA) de 14 logements, dans le cadre de l'opération « Le Clos du Moulin » située entre la rue du Moulin et la rue des Acacias à Kembs. La livraison des logements par la société TOPAZE PROMOTION est prévue en septembre 2017.

Il est à noter que ce projet s'inscrit pleinement dans les orientations du Programme Local de l'Habitat.

Les principales caractéristiques du contrat de prêt sont les suivantes :

- Montant : 1 277 367,00 €, répartis comme suit :
 - PLS : 280 578,00 €
 - PLS foncier : 135 613,00 €
 - PLUS : 569 447,00 €
 - PLUS foncier : 291 729,00 €
- Durée du différé d'amortissement : 12 mois
- Durée du prêt : 40 ans pour le PLS et PLUS, 50 ans pour le PLS foncier et le PLUS foncier
- Index : Livret A
- Marge fixe sur index : 1,11 % pour le PLS et PLS foncier, 0,6% pour le PLUS et PLUS foncier
- Taux d'intérêt : 1,86% pour le PLS et PLS foncier, 1,35 % pour le PLUS et PLUS foncier
- Périodicité : annuelle

- Profil d'amortissement : amortissement déduit (intérêts différés)
- Condition de remboursement anticipé volontaire : indemnité actuarielle
- Modalité de révision : DL (Double Révisabilité Limitée)
- Taux de progressivité des échéances : 0%
- Taux plancher de progressivité des échéances : 0%

- Mode de calcul des intérêts : Equivalent
- Base de calcul des intérêts : 30/360.

Le Conseil de Communauté, à l'unanimité, approuve les points suivants :

Article 1 : L'assemblée délibérante de SAINT-LOUIS AGGLOMERATION accorde sa garantie à hauteur de 100% pour le remboursement d'un prêt d'un montant total de 1 277 367, 00 € souscrit par l'Emprunteur auprès de la Caisse des Dépôts et Consignations, selon les caractéristiques financières et aux charges et conditions du contrat de prêt n° 57 434 constitué de quatre lignes de prêt.

Ledit contrat est joint en annexe et fait partie intégrante de la délibération.

Article 2 : La garantie est apportée aux conditions suivantes :

La garantie de la collectivité est accordée pour la durée totale du prêt et jusqu'au complet remboursement de celui-ci et porte sur l'ensemble des sommes contractuellement dues par l'Emprunteur dont il ne se serait pas acquitté à la date d'exigibilité.

Sur notification de l'impayé par lettre simple de la Caisse des Dépôts et Consignations, la collectivité s'engage dans les meilleurs délais à se substituer à l'Emprunteur pour son paiement, en renonçant au bénéfice de discussion et sans jamais opposer le défaut de ressources nécessaires à ce règlement.

Article 3 : Le Conseil de Communauté s'engage pendant toute la durée du prêt à libérer, en cas de besoin, des ressources suffisantes pour couvrir les charges du prêt.

19. Plan de Gestion de l'Espace Rural et Périurbain (GERPLAN) : Programme 2017

Rapporteur : M. Girny

Les intercommunalités fusionnées que sont la Communauté d'Agglomération des Trois Frontières, la Communauté de Communes Pays de Sierentz et la Communauté de Communes de la Porte du Sundgau se sont engagées depuis plusieurs années dans la démarche GERPLAN.

Dans le contexte de la fin des Contrats de Territoire de Vie, le Conseil Départemental du Haut-Rhin a souhaité poursuivre le soutien des actions inscrites aux GERPLAN. Les Communautés de Communes du Pays de Sierentz et de la Porte du Sundgau ont déjà fait approuver leurs programmes 2017 par leurs assemblées délibérantes en décembre dernier, et il est proposé au Conseil de Communauté d'approuver également le programme issu de l'ancienne Communauté d'Agglomération des Trois Frontières afin de pouvoir solliciter l'assemblée départementale.

Ce programme prévoit pour l'année 2017 la création de vergers pour les communes d'Hégenheim et de Blotzheim, diverses actions en faveur du patrimoine naturel et de la biodiversité par la Ville de Saint-Louis, et la mise en place d'une signalétique au niveau de la zone humide renaturée en 2016 pour la commune de Buschwiller.

Le Conseil de Communauté, à l'unanimité,

- approuve le programme prévisionnel 2017 qui figure en annexe,
- autorise le Président à signer tout document concernant la mise en œuvre de ce programme.

20. Création du Conseil de Développement de Saint-Louis Agglomération

Rapporteur : M. Girny

Considérant que Saint-Louis Agglomération reprend de plein droit les actions portées par l'ancien PETR du Pays de Saint-Louis et des Trois Frontières, et notamment son Conseil de Développement, installé dans sa forme actuelle le 08 novembre 2016,

Il est proposé au Conseil de Communauté la création du Conseil de Développement de Saint-Louis Agglomération.

Il est ainsi proposé de maintenir le nombre de membres du Conseil à environ 80, pour permettre d'assurer la diversité recherchée, tout en respectant un principe de réalité lié, non seulement aux moyens de fonctionnement du Conseil, mais aussi à la recherche d'efficacité des débats et de qualité des contributions.

Dans ce cadre, le Conseil de Développement regroupe des représentants du :

- _Monde Economique,
- _Monde Social,
- _Monde Culturel,
- _Monde Educatif,
- _Secteur de l'aménagement,
- _Monde Environnemental,
- _Monde Associatif,
- _Citoyens volontaires.

Le Président de Saint-Louis Agglomération annonce par ailleurs qu'il va désigner Président M. Vincent TARTAGLIA qui a été le Président du Conseil de Développement du PETR jusqu'au 31 décembre 2016.

De par la loi, le Conseil de Développement doit établir un rapport d'activités, qui sera examiné et débattu par l'organe délibérant de Saint-Louis Agglomération, permettant ainsi d'échanger sur les travaux et les perspectives à venir.

Au-delà, la construction des saisines et la prise en compte des productions du Conseil de Développement nécessitent des échanges réguliers avec l'exécutif de Saint-Louis Agglomération. C'est pourquoi il est proposé qu'un(e) élu(e) référent(e) soit en charge du suivi du Conseil de Développement. Il joue un rôle de facilitateur dans les échanges entre le Conseil et l'exécutif, et veille à l'instauration de relations efficaces et fluides.

Le Conseil de Communauté, à l'unanimité :

- approuve les modalités de création du Conseil de Développement de Saint-Louis Agglomération telles qu'exposées en séance

- désigne le **Président, Monsieur Alain GIRNY** comme élu référent, en charge des relations avec le Conseil de Développement,
- autorise le Président à signer tout document relatif à l'exécution de la présente délibération.

21. Indemnité de responsabilité allouée aux régisseurs de recettes et aux régisseurs d'avances

Le Président de SAINT-LOUIS AGGLOMERATION, en vertu d'une délégation qui lui a été donnée par le Conseil de Communauté le 18 janvier 2017 en application des dispositions de l'article L5911-10 du CGCT, doit instituer, par arrêté, les régies de recettes et les régies de recettes et d'avances suivantes :

1. Régie de recettes auprès du Service des Sports (piscine couverte - Centre Nautique Pierre de Coubertin - structure artificielle d'escalade au COSEC) de SAINT-LOUIS AGGLOMERATION
2. Régie de recettes auprès du Service de la déchetterie de SAINT-LOUIS AGGLOMERATION à Village-Neuf
3. Régie de recettes auprès du Port de Plaisance de SAINT-LOUIS AGGLOMERATION à Kembs
4. Régie de recettes auprès du Service Enfance de SAINT-LOUIS AGGLOMERATION à Hagenthal-le-Bas et à Ranspach-le-Bas
5. Régie de recettes et d'avances auprès du Service Jeunesse de SAINT-LOUIS AGGLOMERATION à Attenschwiller
6. Régie de recettes auprès du Service de chenil de passage de SAINT-LOUIS AGGLOMERATION à Hagenthal-le-Bas
7. Régie de recettes auprès de la médiathèque de SAINT-LOUIS AGGLOMERATION à Sierentz
8. Régie de recettes auprès de la Pépinière d'entreprises de SAINT-LOUIS AGGLOMERATION à Schlierbach

Une indemnité de responsabilité peut être attribuée aux régisseurs de recettes et aux régisseurs d'avances.

Les taux de l'indemnité sont fixés par le Conseil de Communauté dans la limite des taux en vigueur pour les régisseurs des Collectivités Locales.

Le Conseil de Communauté, à l'unanimité, décide :

- d'allouer une indemnité de responsabilité aux régisseurs titulaires dans la limite des taux prévus par l'arrêté du 03 septembre 2001 soit :

REGISSEURS D'AVANCES Montant maximum de l'avance pouvant être consentie	REGISSEURS DE RECETTES Montant moyen des recettes encaissées mensuellement	MONTANT DU CAUTIONNEMENT (en euros)	MONTANT DE L'INDEMNITE DE RESPONSABILITE ANNUELLE (en euros)
Jusqu'à 1 220 €	Jusqu'à 1 220 €	-	110
de 1 221 à 3 000 €	de 1 221 à 3 000 €	300	110
de 3 001 à 4 600 €	de 3 001 à 4 600 €	460	120
de 4 601 à 7 600 €	de 4 601 à 7 600 €	760	140
de 7 601 à 12 200 €	de 7 601 à 12 200 €	1220	160
de 12 201 à 18 000 €	de 12 201 à 18 000 €	1800	200
de 18 001 à 38 000 €	de 18 001 à 38 000 €	3800	320

de 38 001 à 53 000 €	de 38 001 € à 53 000 €	4600	410
de 53 001 à 76 000 €	de 53 001 à 76 000 €	5300	550
de 76 001 à 150 000 €	de 76 001 à 150 000 €	6100	640
de 150 001 à 300 000 €	de 150 001 à 300 000 €	6900	690
de 300 001 à 760 000 €	de 300 001 à 760 000 €	7600	820
de 760 001 à 1 500 000 €	de 760 001 à 1 500 000 €	8800	1050
au -delà de 1 500 000 €	au -delà de 1 500 000 €	1 500 par tranche de 1 500 000 euros supplémentaires	46 par tranche de 1 500 000 euros supplémentaires

- d'instituer le principe selon lequel une indemnité de responsabilité pourra, le cas échéant, être allouée aux mandataires suppléants dans les conditions prévues par l'instruction codificatrice du 21 avril 2006.

22. Motion pour le maintien du CIO à Saint-Louis

Rapporteur : M. Girny

Alertés par la menace de fermeture qui pèse sur le CIO de Saint-Louis, les élus de St Louis Agglomération souhaitent exprimer leur attachement à ce service public de proximité et demandent le maintien de cette structure dans la ville centre.

Partenaire incontournable dans le réseau des acteurs de l'orientation et de l'insertion, le Centre d'Information et d'Orientation de Saint-Louis est un lieu d'accueil public gratuit pour tous les jeunes, scolarisés ou non, ainsi que pour les adultes.

Le CIO s'inscrit pleinement dans le réseau reconnu des acteurs de l'orientation et de l'insertion, il favorise la réussite éducative de nos élèves, accompagne les publics dans leur projet professionnel tout en contribuant à la valorisation de l'emploi local

Face à l'envergure de ces missions, à la multiplicité des interventions du CIO sur notre territoire, aux spécificités de notre bassin de vie, de ses fragilités (jeunes allophones en augmentation, quartier prioritaire de la politique de la ville,...), de ses atouts (opportunités d'emplois, marché du travail frontalier,...), il apparaît absolument nécessaire de préserver un service de qualité et de proximité, en capacité d'apporter des réponses adaptées aux enjeux sociaux et économiques de notre Agglomération qui connaît la croissance démographique la plus importante de la Région Grand-Est.

Après délibération, le Conseil de Communauté

☞ **approuve à l'unanimité cette motion.**

Personne ne demandant plus la parole, M. Girny, lève la séance à 21 h 15.